



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**19 juillet 2023**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 19 juillet 2023**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N° 2023-126	17.07.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Bagneux.	3
DCL/BRGE N° 2023-127	17.07.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune de Vaucresson.	12
DCL/BRGE N° 2023-128	17.07.2023	Arrêté instituant les bureaux de vote dans la commune du Plessis-Robinson.	16
DCL/BRGE N° 2023-130	17.07.2023	Arrêté instituant une commission de propagande pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 dans le département des Hauts-de-Seine.	25

## **DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-126 du 17 juillet 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Bagneux

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-154 du 25 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune de Bagneux,

**Vu** la demande de la maire de Bagneux du 6 juillet 2023,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Bagneux sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (11 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n°3 : Bagneux), municipales et référendums	Bureau n° 1 Ancienne mairie 1 rue de la mairie

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune d'Asnières-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, 17 juillet 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

signé

**Sophie GUIROY**

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-126 du 17 juillet 2023 – 11<sup>ème</sup> circonscription**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	ANCIENNE MAIRIE	1, rue de la mairie	N° 3 : Bagneux
2	ECOLE MAURICE THOREZ	41, rue Albert Petit	N° 3 : Bagneux
3	ECOLE ALBERT PETIT	17, rue Pablo Néruda	N° 3 : Bagneux
4	ECOLE LANGEVIN	5, rue Louis Charles Boileau	N° 3 : Bagneux
5	ECOLE LANGEVIN	5, rue Louis Charles Boileau	N° 3 : Bagneux
6	ECOLE JOLIOT CURIE	59, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
7	ECOLE HENRI WALLON	2, avenue de Stalingrad	N° 3 : Bagneux
8	GYMNASE JOLIOT CURIE	59, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
9	ECOLE JOLIOT CURIE	59, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux

10	ECOLE HENRI WALLON	2, avenue de Stalingrad	N° 3 : Bagneux
11	ECOLE HENRI WALLON	2, avenue de Stalingrad	N° 3 : Bagneux
12	ECOLE JOLIOT CURIE	59, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
13	GYMNASE JOLIOT CURIE	59, rue de Verdun	N° 3 : Bagneux
14	ECOLE NIKI DE SAINT-PHALLE	1, Allée Niki de Saint-Phalle	N° 3 : Bagneux
15	COLLEGE HENRI BARBUSSE	69 bis, avenue Albert Petit	N° 3 : Bagneux
16	COLLEGE HENRI BARBUSSE	69 bis, avenue Albert Petit	N° 3 : Bagneux
17	ECOLE PAUL VAILLANT COUTURIER	26, avenue P. V. Couturier	N° 3 : Bagneux
18	ECOLE PAUL VAILLANT COUTURIER	26, avenue P. V. Couturier	N° 3 : Bagneux
19	ECOLE PAUL ELUARD	1, Mail des Tertres	N° 3 : Bagneux
20	ECOLE PAUL ELUARD	1, Mail des Tertres	N° 3 : Bagneux
21	ECOLE MARCEL CACHIN	4, Mail des Cuverons	N° 3 : Bagneux
22	ANCIENNE MAIRIE – SALLE CAILLAT	1, rue de la Mairie	N° 3 : Bagneux

## VAUCRESSON – LISTE DES BUREAUX DE VOTE

<b>BUREAU DE VOTE N°1</b> Lieu de vote : ANCIENNE MAIRIE 1, rue de la Mairie		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée du Clos Joli	Totalité	
Allée Paul Langevin	Totalité	
Avenue du Maréchal Foch	Côté impair du n°1 au n°23	
Avenue Henri Ravera	Côté impair du n°1 au n°19	Côté pair du n°2 au n°18
Avenue Jean Baptiste Fortin	Côté impair du n°17 à la fin	
Clos des Benards	Totalité	
Place de la République	Totalité	
Rue Dampierre	Totalité	
Rue de Fontenay	Totalité	
Rue de la Division Leclerc	Totalité	
Rue de la lisette	Côté impair du n°1 au n°19 bis	Côté pair du n°2 au n°18
Rue de la Mairie	Totalité	
Rue de la République	Totalité	
Rue des Benards	Totalité	
Rue Froide	Côté impair du n°1 au n°3	
Rue Ledru Rollin	Côté impair du n°1 au n°3	Côté pair du n°2 au n°8
Rue Léon Blum	Totalité	
Rue Louis Charles Boileau	Du n°1 au n°10	
Rue Salvador Allende	Totalité	
Rue Serpentine	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°2</b> Lieu de vote : ECOLE MAURICE THOREZ 41, rue Albert Petit		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée du Poitou	Totalité	
Avenue Albert Petit	Côté impair du n°19 au n°41 bis	Côté pair du n°20 au n°40
Avenue Henri Barbusse	Côté pair du n°2 au n°8	
Rue des Blains	Côté pair du n°2 au n°16	
Rue des Meuniers	Côté impair du n°1 au n°21	Côté pair du n°2 au n°22
Rue Enguehard	Totalité	
Rue François Laurent Gibon	Totalité	
Rue Hardenberg	Totalité	
Rue Marc Sangnier	Du n°35 à la fin	
Sentier des Monceaux	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°3</b> Lieu de vote : ECOLE ALBERT PETIT 17, rue Pablo Neruda		
Nom de la rue	N°dans la rue	
Allée de Chevreuse	Totalité	
Allée des Mathurins	Totalité	
Avenue Albert Petit	Côté pair du n°2 au n°18	
Avenue du Maréchal Foch	Côté impair du n°25 au n°79	
Impasse des Monceaux	Totalité	
Résidence Etienne Hajdu	Du n°1 au n°10	
Rue des Carrières	Totalité	
Rue Gisèle-Halimi	Totalité	
Rue Simone-Veil	n°1 et n°3	

Rue de la Lisette	Du n°20 à la fin		
Rue de la Porte d'En Bas	Totalité		
Rue des Lilas	Totalité		
Rue des Mathurins	Totalité		
Rue des Monceaux	Totalité		
Rue Pablo Neruda	Totalité		
Sentier des Brugnauts	Totalité		
Square Fernand Léger	Totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°4</b> <b>Lieu de vote : ECOLE LANGEVIN</b> <b>5, rue Louis Charles Boileau</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Allée du Clos des Vignes	Totalité		
Avenue du Général de Gaulle	Totalité		
Avenue Jean-Baptiste Fortin	Côté pair du n°18 à la fin		
Chemin Latéral	Totalité		
Rue Alphonse Pluchet	Totalité		
Rue Blanchard	Totalité		
Rue du Moulin Blanchard	Totalité		
Rue Froide	Côté impair du n°5 au n°9		
Rue Ledru Rollin	Côté impair du n°5 à la fin	Côté pair du n°10 à la fin	
Rue Perrotin	N°38		
Rue Pierre Semard	Totalité		
Sentier de la Fontaine Voeux	Totalité		
Square de la Prémontière	Totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°5</b> <b>Lieu de vote : ECOLE LANGEVIN</b> <b>5, rue Louis Charles Boileau</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Allée Jacques Brel	Côté pair du n° 2 à la fin		
Avenue de la Garlande	Totalité		
Avenue Henri Barbusse	Côté impair du n°13 au n°19		
Avenue Henri Ravera	Côté pair du n°20 au n°100	Côté impair du n°21 au n°107	Côté impair du n°109 au n°125
Avenue Jean Jaurès	Côté pair du n°2 à la fin	Côté impair du n°17 à la fin	
Avenue Jean-Baptiste Fortin	Côté impair du n°1 au n°15 bis	Côté pair du n°2 au n°12 bis	
Résidence Picasso	Totalité		
Rue de l'Égalité	Totalité		
Rue Froide	Côté pair du n°2 à la fin		
Rue Marc Sangnier	Du n°1 au n°34		
Villa Aubouin	Totalité		
Voie des Suisses	Totalité		
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b> <b>Lieu de vote : ECOLE JOLIOT CURIE</b> <b>59, rue de Verdun</b>			
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>		
Allée des Tilleuls	Totalité		
Allée du Prunier Hardy	Totalité		
Allée Jacques Brel	Côté impair du n°1 à la fin		
Avenue Henri Ravera	Côté pair du n°106 au n°144	Côté impair du n°169 au n°215	
Rue de Verdun	Côté impair du n°1 au n°63		

Rue Pasteur	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b> <b>Lieu de vote : ECOLE HENRI WALLON</b> <b>2, avenue de Stalingrad</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>
Avenue Henri Ravera	Côté pair du n°178 à la fin
Avenue Jean Jaurès	Côté impair du n°1 au n°15
Avenue Marx Dormoy	Totalité
Avenue Stalingrad	Totalité
Rue Albert Fririon	Totalité
Rue de la Pierre Plate	Totalité
Rue de la Résistance	Totalité
Rue des Mirabelliers	Totalité
Rue du Colonel Fabien	Totalité
Rue Jean Marin Naudin	Totalité
Rue Marcel Viguier	Totalité
Rue Maurice Pruniaux	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> <b>Lieu de vote : GYMNASE JOLIOT CURIE</b> <b>59, rue de Verdun</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>
Allée Anatole France	Totalité
Rue de Kirovakan	Totalité
Rue de Turin	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> <b>Lieu de vote : ECOLE JOLIOT CURIE</b> <b>59, rue de Verdun</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>
Rue Claude Debussy	Totalité
Rue Frédéric Chopin	Totalité
Rue Mozart	Totalité
Rue Rossini	Totalité
Rue Serge Prokofiev	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> <b>Lieu de vote : ECOLE HENRI WALLON</b> <b>2, avenue de Stalingrad</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>
Allée Jeanne-Moreau	Totalité
Allée Toni-Morrison	Totalité
Allée des Terres Abonnées	Totalité
Avenue Aristide Briand	Du n°2 au n°104
Avenue Victor Hugo	Du n°2 à la fin
Rond point des Martyrs de Chateaubriand	Du n°1 au n°15   Du n°2 au n°14
Rue Assia Djebar	Totalité
Rue Paule-Minck	Totalité
Rue des Tanneuses et des Tanneurs	Totalité
Rue de Verdun	Du n°95 à la fin
Rue Gustave Courbet	Totalité
Rue Romain Rolland	Totalité
Villa Jean Marin Naudin	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b> <b>Lieu de vote : ECOLE HENRI WALLON</b> <b>2, avenue de Stalingrad</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>
Avenue Louis Pasteur	Du n°14 à la fin



Rue de la Bièvre	Totalité	
Rue de la Megisserie	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b> <b>Lieu de vote : ECOLE JOLIOT CURIE</b> <b>59, rue de Verdun</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>	
Allée des Orchidées	Du n°2 au n°10	
Avenue Henri Barbusse	Du n°22 à la fin	Du n°35 à la fin
Avenue Louis Pasteur	Du n°11 à la fin	
Place Lucie-Aubrac	Du n°6 au n°16	
Rue de Verdun	Du n°2 à la fin	Du n°73 au n°93
Rue Gabriel Cosson	Du n°1 à la fin	
Square Marcel Lods	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b> <b>Lieu de vote : GYMNASSE JOLIOT CURIE</b> <b>59, rue de Verdun</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>	
Allée de la Madeleine	Totalité	
Allée des Orchidées	Du n°1 à la fin	Du n°12 à la fin
Allée Georges Brassens	Du n°1 au n°9	Du n°2 au n°8
Avenue Henri Barbusse	Du n°21 au n°27	Du ° 10 au n°20
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b> <b>Lieu de vote : ECOLE NIKI DE SAINT-PHALLE</b> <b>1, Allée Niki de Saint-Phalle</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>	
Allée Maurice Langlet	Totalité	
Rue des Colibris	Du n°2 à la fin	
Rue des Pervenches	Totalité	
Rue du Champ des Oiseaux	Du n°2 à la fin	
Rue Jean Longuet	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b> <b>Lieu de vote : COLLEGE HENRI BARBUSSE</b> <b>69 bis, avenue Albert Petit</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N°dans la rue</b>	
Avenue Albert Petit	Du n°43 au n°67Bis	Du n°42 au n°70
Avenue Aristide Briand	Du n°106 au n°160	
Avenue Louis Pasteur	Du n°1 au n°9	Du n°2 au n°12
Cité de la Concorde	Du n°2 à la fin	
Rue André Ox	Totalité	
Rue Bertie Albrecht	Totalité	
Rue Charles Michels	Totalité	
Rue de Robinson	Totalité	
Rue de Verrières	Totalité	
Rue des Meuniers	Côté impair du n°23 à la fin	Côté pair du n°24 à la fin
Rue du Docteur Charcot	Totalité	
Rue du Progrès	Du n°1 à la fin	
Rue Haig Tbirian	Totalité	
Rue Léo Ferré	Du n°2 à la fin	
Rue Madame Curie	Totalité	
Rue Robert Pontet	Totalité	
Square Léo Ferré	Du n°1 à la fin	
Villa des Iris	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b> <b>Lieu de vote : COLLEGE HENRI BARBUSSE</b> <b>69 bis, avenue Albert Petit</b>		

<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Albert Petit	Du n°69 à la fin	Du n°72 à la fin
Avenue Aristide Briand	Du n°162 au n°212	
Avenue Paul Vaillant Couturier	Totalité	
Impasse Jeanne d'Arc	Totalité	
Passage Marie Michel Bioret	Totalité	
Résidence des Buttes	Totalité	
Rue Blaise Pascal	Totalité	
Rue de la Briqueterie	Totalité	
Rue de la Liberté	Du n°1 à la fin	Du n°2 à la fin
Rue de la Participation	Totalité	
Rue des Blains	Du n°18 à la fin	Du n°1 à la fin
Rue des Bois	Totalité	
Rue des Buttes	Totalité	
Rue des Capucines	Totalité	
Rue des Prés	Totalité	
Rue du 17 octobre 1961	Totalité	
Rue Patry	Totalité	
Rue Sophie Germain	Totalité	
Sente de la Pointe des Buttes	Totalité	
Sentier de la Roue	Totalité	
Sentier du Bas des Buttes	Totalité	
Square Edmond Barbanson	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE PAUL VAILLANT COUTURIER</b> <b>26, avenue Paul Vaillant Couturier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Paix	Totalité	
Allée de l'Abbé Grégoire	Totalité	
Allée Mirabeau	Totalité	
Square Montesquieu	Du n°1 à la fin	
Square Schoelcher	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE PAUL VAILLANT COUTURIER</b> <b>26, avenue Paul Vaillant Couturier</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Aristide Briand	Du n°214 à la fin	
Avenue des Fleurs	Totalité	
Impasse du Pont Royal	Totalité	
Rue Abraham Lincoln	Totalité	
Rue des Bas Longchamps	Totalité	
Rue du Pont Royal	Totalité	
Rue du Port Galand	Totalité	
Villa des Longchamps	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b>		
<b>Lieu de vote : ECOLE PAUL ELUARD</b> <b>1, Mail des Tertres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Bas Coquarts	Du n°1 à la fin	
Allée des Charmilles	Du n°2 au n°16	
Allée des Marronniers	Du n°1 à la fin	
Résidence du Port Galand	Du n°2 à la fin	
Rue de la Sarrazine	Totalité	
Rue des Bas Coquarts	Totalité	

Rue des Coquarts	Totalité	
Rue des Frères Lumière	Totalité	
Rue des Pichets	Totalité	
Rue du Docteur Albert Schweitzer	Totalité	
Rue Edouard Branly	Totalité	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b> <b>Lieu de vote : ECOLE PAUL ELUARD</b> <b>1, Mail des Tertres</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Colline des Mathurins	Totalité	
Allée Paul Eluard	Du n°1 à la fin	
Avenue de Bourg-la Reine	Du n°2 à la fin	
Avenue de Montrouge	Du n°2 à la fin	
Mail des Tertres	Totalité	
Place de la Fontaine Gueffier	Du n°1 à la fin	
Place des Tertres	Totalité	
Rue de la Fontaine	N° 67 et 69	
Rue des Marronniers	Du n°1 à la fin	
Rue des Tertres	Du n°1 au n°11	Du n°2 au n°40
Rue des Violettes	Totalité	
Rue du Général Sarrail	Totalité	
Rue Germaine	Totalité	
Rue Léon Bernard	Totalité	
Rue Simone-Veil	Du n°15 au n°19	
Sentier de Paris à Sceaux	Du n°2 à la fin	
Sentier des Sablons	Du n°2 à la fin	
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MARCEL CACHIN</b> <b>4, Mail des Cuverons</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Rosiers	Du n°1 à la fin	
Avenue du Maréchal Foch	Du n°81 à la fin	
Impasse de la Renardière	Du n°1 à la fin	
Mail des Cuverons	Totalité	
Place des Brugnants	Totalité	
Rue de la Fontaine	Du n°2 au n°70	
Rue des Brugnants	Totalité	
Rue des Cuverons	Totalité	
Rue Simone-Veil	Du n°5 au n°13	
Sente des Cuverons	Du n°2 à la fin	

<b>BUREAU DE VOTE N°22</b> <b>Lieu de vote : ANCIENNE MAIRIE – SALLE CAILLAT</b> <b>1, rue de la Mairie</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Acacias	Totalité
Allée du Parc	Totalité
Avenue Albert Petit	Côté impair du n°1 au n°17
Avenue Gabriel Péri	Totalité
Avenue Henri Barbusse	Côté impair du n°1 au n°11
Place du Treize octobre	Totalité
Rue Adèle	Totalité

Rue des Fossés	Totalité
Rue des Olivettes	Totalité
Rue du Clos Lapaume	Totalité
Rue Etienne Dolet	Totalité
Rue Pierre Brossolette	Totalité
Villa des Olivettes	Totalité

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-127 du 17 juillet 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune de Vaucresson

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2021-256 du 3 septembre 2021 instituant les bureaux de vote dans la commune de Vaucresson,

**Vu** la demande de la maire de Vaucresson en date du 11 juillet 2023,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune de Vaucresson sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

/...

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives, régionales, départementales (canton n° 23 : Saint-Cloud), municipales et référendums	Bureau n° 2 Salle Municipale Avenue Jean Salmon Legagneur

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune d'Asnières-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, 17 juillet 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

signé

Sophie GUIROY

**ANNEXE à l'arrêté DCL/BRGE n° 2023-127 du 17 juillet 2023- 8<sup>ème</sup> Circonscription**

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE	8 Grande Rue	N° 23 – Saint-Cloud
2	SALLE MUNICIPALE LA MONTGOLFIERE ENTREE NORD	Avenue Jean Salmon Legagneur	N° 23 – Saint-Cloud
3	ECOLE PRIMAIRE DES PEUPLIERS	1, rue de l'Église	N° 23 – Saint-Cloud
4	ECOLE MATERNELLE DES GRANDES FERMES	15, allée des Grandes Fermes	N° 23 – Saint-Cloud
5	GYMNASE YVES DU MANOIR	Allée du Collège	N° 23 – Saint-Cloud
6	CENTRE SPORTIF DU HARAS LUPIN	3, rue Victor Duret	N° 23 – Saint-Cloud

**LE PLESSIS-ROBINSON – LISTE DES BUREAUX DE VOTE**

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b> <b>Lieu de vote : HOTEL DE VILLE</b> <b>8 Grande Rue</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Avenue du Coteau	Totalité
Avenue Salmon Legagneur	Totalité sauf La Poste et Gendarmerie
Boulevard de la République	du n°84 à la fin
Grande Rue	Totalité
Place Charles de Gaulle	Totalité
Rue Allouard	Totalité
Rue Aubriet	Totalité
Rue de la Folie	Totalité
Rue des Fonds Huguenots	Totalité
Rue des Jardins	Totalité
Rue des Sablons	Totalité
Rue du Docteur Christen	Totalité
Rue Emile Testu	Totalité
Rue Gambetta	Totalité
Rue Louis Barthou	Totalité
Rue René Garrel	Totalité
Rue Yves du Manoir	Totalité
Sente de la Folie	Totalité
Sente de l'Abbé Suger	Totalité
Sente des Sablons	Totalité
Sente du Bois des Dames	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b> <b>Lieu de vote : SALLE MUNICIPALE LA MONTGOLFIERE – ENTRÉE NORD</b> <b>Avenue Jean Salmon Legagneur</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Genêts	Totalité
Allée du Butard	Totalité
Allée Saint-Gilles	Totalité
Avenue André	Totalité
Avenue Clarisse	Totalité
Avenue de Rueil	Totalité
Avenue de Villeneuve	Totalité
Avenue de Villepreux	Totalité
Avenue du Clos Toutain	Totalité
Avenue Foch	Totalité
Avenue Jean Oberlé	Totalité
Avenue Joffre	Totalité
Avenue Salmon Legagneur	La Poste et Gendarmerie
Avenue Théry	Totalité
Chemin de l'Empereur	Totalité
Chemin des Châteaux	Totalité
Place du Général Leclerc	Totalité
Rond-point de l'Etoile	Totalité
Route des Puits	Totalité
Rue Pierre Frondaie	Totalité
Rue Saint-Leu	Totalité

Sente de l'Escalier	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b> <b>Lieu de vote : ECOLE PRIMAIRE DES PEUPLIERS</b> <b>1, rue de l'Eglise</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Pépinières	Totalité
Allée des Ormes	Totalité
Allée des Tilleuls	Totalité
Boulevard de la République	du n°2 au n°82
Impasse du Lavoir	Totalité
Place de l'Eglise	Totalité
Rue de Cazes	Totalité
Rue de Garches	Totalité
Rue de la Feuillaume	Totalité
Rue de l'Eglise	Totalité
Sente de la Seigneurie	Totalité
Sente des Lavandes	Totalité
Sente Maurice Joron	Totalité
Sente Mazeleyre	Totalité
Sente Nicolas Dugué	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b> <b>Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DES GRANDES FERMES</b> <b>15, allée des grandes fermes</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée de Saint-Cucufa	Totalité
Allée des Belles Vues	Totalité
Allée des Grandes Fermes	Totalité
Allée des Haras	Totalité
Ancien Chemin de l'Empereur	Totalité
Avenue de la Celle Saint-Cloud	du n°1 au n°118
Avenue Robert Chevalier	Totalité
Chemin des Vignes	Totalité
Chemin François Lefeuve	Totalité
Rue de Suresnes	Totalité
Rue du Regard	Totalité
Rue Germaine Louise	Totalité
Rue Raymond Poincaré	Totalité
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b> <b>Lieu de vote : GYMNASSE YVES DU MANOIR</b> <b>Allée du collège</b>	
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>
Allée des Lauriers	Totalité
Allée du Collège	Totalité
Allée Zénaga	Totalité
Avenue de Beauvilliers	Totalité
Avenue des Fonds Maréchaux	Totalité
Avenue des Hubies	Totalité
Avenue du Bois de la Marche	Totalité
Boulevard de Jardy	Totalité
Boulevard de la République	du n°85 à la fin

Route de la Chasse Royale	Totalité
Route Napoléon III	Du n°4 au n°10
Rue du Hameau	Totalité
Sente des Buttes	Totalité
Square du Hameau	Totalité

<b>BUREAU DE VOTE N°6</b> <b>Lieu de vote : CENTRE SPORTIF DU HARAS LUPIN</b> <b>3, rue Victor Duret</b>	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Clémenceau	Totalité
Avenue de la Celle Saint-Cloud	du n°120 à la fin
Avenue de la Forêt	Totalité
Avenue de la Jonchère	Totalité
Avenue Le Nôtre	Totalité
Résidence du Pré au Bois	Totalité
Rue du Professeur Victor Pauchet	Totalité
Rue Victor Duret	Totalité

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-128 du 17 juillet 2023  
instituant les bureaux de vote dans la commune du Plessis-Robinson

**Le Préfet des Hauts-de-Seine**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.12, L.13, L.17, L.125 et R.40,

**Vu** la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du ministère de l'intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-157 du 25 août 2022 instituant les bureaux de vote dans la commune du Plessis-Robinson ,



**Vu** la demande du maire du Plessis-Robinson en date du 4 juillet 2023,

**Sur** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : les électeurs de la commune du Plessis-Robinson sont répartis dans les bureaux de vote dont la liste et le périmètre sont précisés en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : les Français établis hors de France, les militaires, les personnes détenues, les forains et gens du voyage seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur, lorsqu'il s'avérera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

**ARTICLE 3** : le bureau centralisateur pour chaque scrutin est fixé comme suit :

Elections	Bureau centralisateur
Présidentielles, européennes, législatives (12 <sup>ème</sup> circonscription), régionales, départementales (canton n° 6 : Châtenay-Malabry) ? municipales et référendums	Bureau n° 1 Ecole Anatole France - Atrium 5, rue de la Ferme

**ARTICLE 4** : le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 5** : le secrétaire général de la préfecture, le maire de la commune d'Asnières-sur-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 17 juillet 2023

Le Préfet  
Pour le Préfet, et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

signé

**Sophie GUIROY**

Annexe à l'arrêté DCL/BRGE n°2023-128 du 17 juillet 2023 – 12<sup>ème</sup> circonscription

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	ECOLE ANATOLE FRANCE - ATRIUM	5 rue de la Ferme	N° 6 Chatenay-Malabry
2	GYMNASE ANATOLE FRANCE	5 bis rue de la Ferme	N° 6 Chatenay-Malabry
3	L'ORANGERIE	Rue de la Mairie	N° 6 Chatenay-Malabry
4	GROUPE SCOLAIRE LOUIS HACHETTE Gymnase	Place des Déportés et Internés de la Résistance	N° 6 Chatenay-Malabry
5	ESPACE OMNISPORTS	Place Woking	N° 6 Chatenay-Malabry
6	GROUPE SCOLAIRE LOUIS HACHETTE Gymnase	Place des Déportés et Internés de la Résistance	N° 6 Chatenay-Malabry
7	GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE	3 allée du Docteur Lamaze	N° 6 Chatenay-Malabry
8	GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE	3 allée du Docteur Lamaze	N° 6 Chatenay-Malabry
9	MOULIN FIDEL	64 rue du Moulin Fidel	N° 6 Chatenay-Malabry
10	GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON	21 rue du Capitaine Facq	N° 6 Chatenay-Malabry
11	CLUB HENRI SELLIER	123 rue de Malabry	N° 6 Chatenay-Malabry
12	GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS PEATRIK	Voie François Peatrik	N° 6 Chatenay-Malabry
13	GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS PEATRIK	Voie François Peatrik	N° 6 Chatenay-Malabry
14	GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS PEATRIK	Voie François Peatrik	N° 6 Chatenay-Malabry
15	GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES	9 rue des Suisses	N° 6 Chatenay-Malabry
16	GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES	9 rue des Suisses	N° 6 Chatenay-Malabry
17	GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD	4 rue Louis Pergaud	N° 6 Chatenay-Malabry
18	ESPACE OMNISPORTS	Place Woking	N° 6 Chatenay-Malabry
19	GROUPE SCOLAIRE LOUIS HACHETTE Gymnase	Place des Déportés et Internés de la Résistance	N° 6 Chatenay-Malabry
20	LE CLUB	1 place Henri Barbusse	N° 6 Chatenay-Malabry
21	GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON	21 rue du Capitaine Facq	N° 6 Chatenay-Malabry

<b>BUREAU DE VOTE N° 1</b>			
<b>Lieu de vote : ECOLE ANATOLE FRANCE – ATRIUM</b>			
<b>5 rue de la Ferme</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Boissière		du n° 1 au n°9	
Avenue de la Résistance		côté impair du n°65 au n°123	
Avenue du Général Leclerc		côté pair du n°4 au n°36	côté impair du n° 5 au n°65
Cour Commune		du n° 1 au n°10	
Place de la Mairie		du n°1 au n° 3	
Place Henri Barbusse		du n°1 au n° 8	
Rue de la Ferme		côté impair - du n°1 au n°3 bis	
Rue de la Mairie		du n° 1 au n° 16	
Rue de l'Orangerie		du n°1 au n° 6	
Rue Paul Rivet		côté pair du n°2 au n°42	
<b>BUREAU DE VOTE N° 2</b>			
<b>Lieu de vote : GYMNASE ANATOLE FRANCE</b>			
<b>5 bis rue de la Ferme</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Aristide Briand		côté impair du n°41 au n° 51	
Chemin des Ecoles		côté pair du n°4 au n° 6	côté impair du n°11 au n°11
Chemin des Guinguettes		du n° 2 au n°4	
Grande Rue		côté impair du n°13 au n°15	côté pair du n°18 au n°22
Place François Spoerry		côté pair du n° 6 au n° 6	
Rue de la Ferme		côté impair du n°5 au n° 113	côté pair du n°8 au n°20
Rue du Pot qui Mousse		du n°1 au n°2	
Rue Pierre d'Artagnan		côté impair du n°1 au n°15	
Square Grunebaum Ballin		du n°1 au n° 6	
<b>BUREAU DE VOTE N° 3</b>			
<b>Lieu de vote : L'ORANGERIE</b>			
<b>Rue de la Mairie</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Charles de Gaulle		côté pair du n°2 au n°30	
Avenue du Général Leclerc		côté pair du n°38 au n°62	
Chemin des Ecoles		côté impair du n°1 au n° 9	
Grande Rue		côté impair du n°1 au n° 11	côté pair du n°2 au n° 16
Grand'place		du n°1 au n°20	
Passage de l'Escargot d'Or		du n°1 au n°3	
Place François Spoerry		côté impair du n°1 au n° 7	côté pair du n°2 au 2
			côté pair du n° 10 au 10
Rue des Azalées		du n°2 au n° 4	
Rue du Bourg		du n°1 au n° 5	
Rue du Grand Saint Eloi		du n°2 au n° 4	
Villa des Hortensias		du n°1 au n° 10 D	
<b>BUREAU DE VOTE N° 4</b>			
<b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE LOUIS HACHETTE – GYMNASE</b>			
<b>Place des Déportés et Internés de la Résistance</b>			
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>	
Allée Charles Garnier		du n°1 au n° 5	
Allée Louis Le Vau		du n°1 au n° 5	
Allée Philibert Delorme		du n°1 au n° 5	

Avenue de la Libération	Côté pair du n°28 au 998	
Rue André Le Nôtre	du n°2 au n° 6	
Rue Claude Nicolas Ledoux	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Rue du Carreau	côté impair du n°11 au n° 999	côté pair du n°28 au n°42
Rue du Loup Pendu	côté pair du n°10 au n° 12	côté impair du n°9 au n°11
Rue Eugène Viollet-le-Duc	côté impair du n°1 au n°999	
Rue François Mansard	du n°1 au n° 999	
Square Jacques Ange Gabriel	du n°1 au n° 999	
Square Michel Ange	du n°1 au n° 5	
<b>BUREAU DE VOTE N° 5</b> <b>Lieu de vote : ESPACE OMNISPORTS</b> <b>Place Woking</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Coup du Milieu	du n°1 au n° 7	
Allée du Gros Châtaignier	du n°1 au n° 7	
Avenue Edouard Herriot	côté pair du n°8 au n°998	côté impair - du n°9 au n°119
Avenue Paul Langevin	côté pair du n°2 au n°8	côté impair du n°1 au n°11
Rue Amédée Usséglio	du n°1 au n° 45	
Rue Blaise Pascal	du n°2 au n° 4	
Rue de la Chaumière	du n°1 au n° 11	
Rue du Carreau	côté pair du n°2 au n° 26	
Rue de Faro	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Rue du Hameau	du n°2 au n° 45	
Rue du Pavillon bleu	du n°1 au n° 9	
Rue de Sercq	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Rue Robert Duffour	du n°1 au n° 23	
Voie d'Igny	côté pair du n°2 au n°998	
<b>BUREAU DE VOTE N°6</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE LOUIS HACHETTE – GYMNASSE</b> <b>Place des Déportés et Internés de la Résistance</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Antoine Bourdelle	du n°2 au n° 46	
Allée de Cézembre	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Allée de Tombelaine	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Allée Jean-Antoine Houdon	du n°2 au n° 12	
Allée Jean-Baptiste Carpeaux	du n°2 au n° 12	
Avenue Charles de Gaulle	Côté pair du n°80 au n° 90	
Avenue de la Libération	côté impair du n°1 au n°999	côté pair du n°2 au n° 26
Avenue Denis Papin	côté pair du n°4 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Avenue Descartes	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Avenue Galilée	côté pair du n°14 au n°998	côté impair du n°3 au n°999
Avenue Newton	côté pair du n°2 au n°998	

Avenue Paul Langevin	côté pair du n°10 au n°998	côté impair du n°11bis au n°999
Avenue Réaumur		côté impair du n°1 au n°999
Chemin de Molène	côté impair du n°1 au n°999	
Chemin des Sept-Iles	côté pair du n°2 au n°998	
Place de Cordouan	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Place des Déportés et Internés de la Résistance	du n°1 au n° 1	
Quai Amiral Lhermitte	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Quai Maud Fontenoy	côté pair du n°2 au n°998	
Quai Robert Surcouf	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Rue Auguste Rodin	du n°2 au n° 30	
Rue du Loup Pendu	côté impair du n°27 au n°41	
Rue Lavoisier	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Rue Marcel Gimond	du n°1 au n° 7	
Square François Rude	du n°1 au n° 12	
Square Jean Goujon	du n°2 au n° 8	
<b>BUREAU DE VOTE N°7</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE</b> <b>3 allée du Docteur Lamaze</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Docteur Lamaze	du n°2 au n° 10	
Allée Harvey	du n°2 au n° 6	
Allée Laennec	du n°1 au n° 13	
Allée Robert Debré	du n°1 au n° 3	
Avenue Léon Blum	côté pair du n°2 au n°38	
Rue du Loup Pendu	côté pair du n°20 au n°48	
Rue du Professeur Robert Fasquelle	du n°1 au n° 1	
Square du Docteur Roux	du n°2 au n° 8	
Square Frédéric Joliot Curie	du n°1 au n° 14	
Square Victor Fleming	du n°1 au n° 11	
<b>BUREAU DE VOTE N°8</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JOLIOT CURIE</b> <b>3 allée du Docteur Lamaze</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Albert Thomas	du n°1 au n° 31	
Avenue Léon Blum	côté impair du n°1 au 37	
Rue du Moulin Fidel	côté impair du n°1 au 11	côté pair du n°2 au n°38
Rue Léo Lagrange	du n°1 au n°44	
Rue Marx Dormoy	du n°1 au n°4	
Voie de l'Orme Mort	du n°7 au n°21	
<b>BUREAU DE VOTE N°9</b> <b>Lieu de vote : MOULIN FIDEL</b> <b>64 rue du Moulin Fidel</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Jardin de Robinson	du n°1 au n° 2	
Avenue Charles de Gaulle	côté impair du n°19 au n°25	
Avenue des Alliés	du n°1 au n°27	
Avenue d'Estienne d'Orves	du n°1 au n°35	

Avenue Pierre Brossolette	côté pair du n°2 au n°4	
Esplanade des Victoires	du n°1 au n°2	
Place des Alliés	côté impair du n°1 au n°29	côté pair du n°2 au n°998
Place du 8 Mai 1945	du n° 1 au 1	
Rue du moulin Fidel	côté impair du n°31 au n°45	côté pair du n°42 au n°80
Rue Fernand Fourcade	côté pair du n°20 au n°48	côté impair du n°21 au n°21
Square du Centenaire	du n°1 au n°2	
<b>BUREAU DE VOTE N°10</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON</b> <b>21 rue du Capitaine Facq</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue Charles de Gaulle	côté impair du n°1 au n°17	
Avenue Gabriel Péri	du n°1 au n°50	
Avenue Pierre Brossolette	côté impair du n°1 au n°45	côté pair du n°6 au n°42
Chemin du Calvaire	du n° 1 au n° 3	
Rue du Moulin Fidel	côté impair du n° 47 au n° 49	
Rue Fernand Fourcade	côté impair du n°1 au n°19	côté pair du n°2 au n°18
Rue Victor Vernadat	côté pair du n°2 au n°32	
<b>BUREAU DE VOTE N°11</b> <b>Lieu de vote : CLUB HENRI SELLIER</b> <b>123 rue de Malabry</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée des Marronniers	du n°1 au n°8	
Avenue de Robinson	du n°12 au n°79	
Rue d'Aulnay	du n°147 au n°237	
Rue de Malabry	côté pair du n°84 au n°130	côté impair du n°91 au n°137
Rue des Gallardons	du n°1 au n°44 B	
<b>BUREAU DE VOTE N°12</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS PEATRIK</b> <b>Voie François Peatrik</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Parc	du n°1 au n°9	
Avenue de la République	du n°1 au n°172	
Avenue de la Résistance	côté pair du n°122 au n°130	
Place de l'Auditorium	du n°1 au n°5	
Rue Alexandre Schimmel	du n°1 au n°12	
Rue des Hêtres	du n°1 au n°14	
Rue des Sapins	du n°1 au n°10	
Rue Edmond About	côté pair du n°2 au n°26	côté impair du n°3 au n°29
Rue Fernand Fenzy	du n°1 au n°4	
Rue Jean Jaurès	du n°1 au n°33	
Rue Joseph Lahuec	du n°1 au n°21	
Rue Lucien Arrufat	du n°2 au n°4	
Voie François Peatrik	côté impair du n°1 au n°999	
<b>BUREAU DE VOTE N°13</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS PEATRIK</b> <b>Voie François Peatrik</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	

Allée des Mouilleboeufs	du n°2 au n°12	
Avenue de la Résistance	côté pair du n°144 au n°176	
Avenue du Plessis	du n°22 au n°67	
Avenue Jules Guesde	du n°33 au n°35	
Rue Bagno A. Ripoli	du n°1 au n°13	
Rue de Sceaux	du n°1 au n°18	
Rue Edmond About	côté pair du n°32 au n°50	côté impair du n°35 au n°45
Rue Paul Jaude	du n°2 au n°19	
Sentier Clos aux Renards	du n°1 au n°14	
<b>BUREAU DE VOTE N°14</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS PEATRIK</b> <b>Voie François Peatrik</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Avenue de la Résistance	côté pair du n° 132 au n° 142 bis	côté impair du n°133 au n°175
Avenue Raymond Croland	n°5 au n°90	
Résidence la Pépinière	n°1 au n°42	
Rue Arthur Ranc	n°1 au n°45	
Rue de Fontenay	côté pair du n°92 au n°92	
Rue des Sources	du n°2 au n°28	
Rue Pasteur	du n°1 au n°31	
<b>BUREAU DE VOTE N°15</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES</b> <b>9 rue des Suisses</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée du Belvédère	du n°4 au n°41	
Allée du Square	du n°1 au n°16	
Impasse de la Rue de la Côte	du n°58 au n° 62	
Rue Colbert	du n°1 au n°58	
Rue de Fontenay	côté pair du n°2 au 76	côté impair du n°3 au n°129
Rue de la Côte	du n°4 au n°54	
Rue de la Garenne	du n°1 au n°801	
Rue des Suisses	du n°1 au n°18	
Rue du Tour de l'Etang	du n°1 au n°40	
Rue du Vingt-Quatre Août	du n°1 au n°23	
Rue Eugène Moulinet	du n°1 au n°22	
Rue Jean-Marie Kerling	côté pair du n°14 au n°64	côté impair du n°17 au n°49
Rue Levandowska	du n°1 au n°23	
<b>BUREAU DE VOTE N°16</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES</b> <b>9 rue des Suisses</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée de la Vigne	du n°4 au n°26	
Allée du Bon Air	du n°1 au n°18	
Boulevard du Moulin de la Tour	côté impair du n°55 au n°159	
Rue Bernard Iské	côté impair du n°1 au n°33 B	côté pair du n°4 au n°54
Rue de la Fosse Bazin	du n°3 au n°21	
Rue des Abricotiers	du n°4 au n°20	
Rue des Cerisiers	du n°2 au n°32	

Rue des Merisiers	du n°2 au n°7	
Rue des Pommiers	du n°1 au n°23	
Rue du Côteau	du n°3 au n°41	
Rue du Panorama	du n°2 au n°29	
Rue du Plateau	du n°1 au n°65	
Rue du Progrès	côté impair du n°1 au n°51	côté pair du n°2 au n°54
Rue du Site	du n°1 au n°17	
Rue Jean-Marie Kerling	côté impair du n°1 au n°9	côté pair du n°2 au n°8
Sentier des Côteaux	du n°1 au n°35	
<b>BUREAU DE VOTE N°17</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE LOUIS PERGAUD</b> <b>4 rue Louis Pergaud</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée des Roses	du n°1 au n°9	
Allée des Tamaris	du n°1 au n°1	
Boulevard du Moulin de la Tour	côté impair du n°25 au n°53	
Rue Bernard Iské	côté impair du n°35 au 55	côté pair du n°56 au 86
Rue du Progrès	côté impair du n°53 au n° 61	
Rue Jean Longuet	du n°1 au n°23	
Rue Louis Pergaud	du n°2 au n°19	
Square des Acacias	du n°1 au n°5	
Square des Peupliers	du n°1 au n°7	
Square des Saules	du n°1 au n°11	
Square des Tilleuls	du n°1 au n°9	
<b>BUREAU DE VOTE N°18</b> <b>Lieu de vote : ESPACE OMNISPORTS</b> <b>Place Woking</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée du Château de la Solitude	du n°1 au n° 7	
Avenue Edouard Herriot	côté pair du n°2 au n°6	
Chemin de la Côte Sainte Catherine	du n°1 au n° 15	
Cours Marquis	du n°1 au n° 6	
Rue de la mare aux renards	côté pair du n°2 au n°998	côté impair du n°1 au n°999
Rue des Feuillants	du n°1 au n° 17	
Rue du Bois des Vallées	du n°1 au n° 40	
Rue Gabrielle	du n°32 au n° 53	
Rue Paul Rivet	côté impair du n°1 au n°261	
<b>BUREAU DE VOTE N°19</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE LOUIS HACHETTE - GYMNASE</b> <b>Place des Déportés et Internés de la Résistance</b>		
<b>Nom de la rue</b>		<b>N° dans la rue</b>
Allée des Hiboux	du n°4 au n°4	
Allée des Lilas	du n°1 au n°8	
Allée des Ondes	du n°1 au n°3	
Avenue Aristide Briand	côté pair du n° 6 au n°16	
Avenue Charles de Gaulle	côté pair du n°32 au n°78	
Chemin du Tertre Pommier	du n°1 au n°3	
Passage de l'Escapade	du n°2 au n°4	
Rue du Loup Pendu	côté impair du n°1 au n°7	côté pair du n°2 au n°8 bis
Rue du Pont Neuf	du n°1 au n°9	
Rue Raye Tortue	côté impair du n°1 au n°21	côté pair du n°2 au n°20



Rue Saint-Fiacre	du n°1 au n°5	
<b>BUREAU DE VOTE N°20</b> <b>Lieu de vote : LE CLUB</b> <b>1 place Henri Barbusse</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Allée Andersen	du n°2 au n°2	
Avenue Aristide Briand	côté impair du n°1 au n°23	côté pair du n°2 au n°4
Avenue Florian	du n°1 au n°13	
Rue du Carreau	côté impair du n°1 au n°9	
Rue Pierre d'Artagnan	côté pair du n°2 au n°998	
Rue Raye Tortue	côté impair du n° 23 au n°25	
Square Alphonse Daudet	du n° 1 au n°6	
Square Charles Perrault	du n° 1 au n°5	
Square Daniel De Foé	du n° 1 au n°4	
Square Grimm	du n° 2 au n°8	
Square Hector Malot	du n° 1 au n°6	
Square Jules Verne	du n° 1 au n°3	
Square Rudyard Kipling	du n° 2 au n°6	
<b>BUREAU DE VOTE N°21</b> <b>Lieu de vote : GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON</b> <b>21 rue du Capitaine Facq</b>		
<b>Nom de la rue</b>	<b>N° dans la rue</b>	
Place Charles Pasqua	du n°1 au n°11	
Rue Amélie	du n° 2 au n°9	
Rue de l'Etang de l'Ecoute s'il Pleut	du n°1 au n°13	
Rue de Malabry	côté pair du n°2 au n°82	côté impair du n°1 au n°21
Rue du Capitaine Chalvidan	du n° 1 au n°27	
Rue du Capitaine Facq	du n° 2 au n°41	
Rue Lafontaine	du n° 1 au n°48	
Rue Victor Vernadat	côté impair du n° 1 au n°23	

Arrêté DCL/BRGE n° 2023-130 du 17 juillet 2023  
instituant une commission de propagande pour les élections sénatoriales  
du 24 septembre 2023 dans le département des Hauts-de-Seine.

Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral,

**Vu** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des électeurs pour l'élection des sénateurs.

**Vu** la désignation de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles,

**Vu** la désignation de M. le Directeur Opérationnel Territorial de la Poste,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1** : une commission de propagande, chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale, est instituée dans le département des Hauts-de-Seine pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023.

**ARTICLE 2** : cette commission est composée de :

**Président titulaire** :

Monsieur Clément CLOCHET, Secrétaire général du Tribunal de Grande Instance de Nanterre,

**Président suppléant** :

Madame Léa DESNEUF, Secrétaire générale Adjointe du Tribunal de Grande Instance de Nanterre,

**Membres** :

Monsieur Jean-Pierre DECOURS, Directeur de la citoyenneté et de la légalité, à la préfecture des Hauts-de-Seine,

Monsieur Cyril CATHALA, Superviseur courrier pilotage des flux exceptionnels régulation, représentant Monsieur le directeur opérationnel territorial courrier des Hauts-de-Seine.

Le secrétariat sera assuré par Monsieur Jérémie HOMBOURGER, Chef du bureau des élections et des libertés publiques, direction de la réglementation et de l'environnement à la préfecture des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 3** : cette commission siègera à la préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177 avenue Joliot Curie à Nanterre.

**ARTICLE 4** : chaque candidat ou liste de candidats peut désigner un mandataire pour participer avec voix consultative aux travaux de la commission.

**ARTICLE 5** : chaque candidat désirant obtenir le concours de la commission de propagande devra remettre au président de la commission de propagande, au plus tard **le lundi 18 septembre 2023 à 18 heures** une quantité de circulaires au moins égale au nombre d'électeurs inscrits et une quantité de bulletins de vote au moins égale au double du nombre des électeurs sénatoriaux.

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi des circulaires et bulletins de vote remis postérieurement à cette date ni ceux dont le format, le libellé ou l'impression ne sont pas conformes à l'article R.155 du code électoral.

**ARTICLE 6** : si un candidat ou le mandataire d'une liste remet à la commission de propagande moins de circulaires ou de bulletins de vote que les quantités prévues à l'article 5, il doit proposer la répartition de ces circulaires et bulletins de vote entre les électeurs.

La commission de propagande conserve toutefois le pouvoir de décision eu égard à ses contraintes d'organisation.

La mise à disposition d'un nombre de bulletins de vote égal au nombre des électeurs dans les sections de vote est prioritaire par rapport à l'envoi des bulletins de vote au domicile des électeurs.

**ARTICLE 7** : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Nanterre, le 17 juillet 2023

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale Adjointe

signé

Sophie GUIROY

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>